

Gouvernement du Québec
Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire
Le ministre de la Sécurité publique
Le ministre responsable de la région de Montréal

Québec, le 16 février 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 février 2018, le député de Borduas déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition par laquelle 129 personnes demandent au gouvernement du Québec d'initier un processus référendaire concernant le regroupement des municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park.

D'abord, je tiens à vous informer que seules les municipalités qui désirent le regroupement de leurs territoires contigus peuvent, par la présentation d'une demande commune préparée à cette fin, demander au gouvernement de constituer une municipalité locale dont le territoire correspond à l'ensemble des leurs. La Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), qui encadre le processus de regroupement de municipalités, ne prévoit pas de mécanisme par lequel des citoyens pourraient demander au gouvernement du Québec d'initier une démarche de regroupement.

À la demande des municipalités, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) est néanmoins disponible pour fournir de l'information générale sur l'encadrement légal et le processus administratif d'un regroupement, collaborer à la réalisation d'une étude d'opportunité et assister, le cas échéant, les conseils municipaux dans le cadre du processus de négociation. Le MAMOT continuera de suivre l'évolution de la situation et à offrir son soutien.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



MARTIN COITEUX